Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 09.03.2006 revue le : 09.03.2006

*

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** LV2

· **Code du produit:** 30665B
· **Emploi de la substance / de la préparation** Pastilles lave-vaisselle

· **Producteur/fournisseur:**
TOP HYGIENE
ZAC des Peyrardes
42170 Saint Just Saint Rambert

· **Service chargé des renseignements:** Département R&D
· **Renseignements en cas d'urgence:**
Centre anti-poison de Nancy
+33 (0) 3 83 32 36 36

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**
· **Description:** Produit de nettoyage

· **Composants dangereux:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Xi; R 36	10-25%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) Xn, O; R 8-22-41	10-25%
CAS: 13870-28-5 EINECS: 237-623-4	disilicate de disodium Xn; R 41	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**

Xi Irritant

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36 Irritant pour les yeux.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

F

(suite page 2)

TOP HYGIENE
votre centrale de producteurs

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 09.03.2006 revue le : 09.03.2006

Nom du produit: LV2

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
· **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **Méthodes de nettoyage/récupération:** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour la manipulation:** Eviter la formation de poussière.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.

· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

*

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)

TOP HYGIENE
votre centrale de producteurs

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 09.03.2006 revue le : 09.03.2006

Nom du produit: LV2

(suite de la page 2)

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**	
Forme:	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· **Point d'éclair:**	Non applicable.
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Densité:**	Non déterminée.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Soluble
· **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	0,0 %
· **Teneur en substances solides:**	99,1 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Oral	LD50	1034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
· **des yeux:** Effet d'irritation.
· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 4)

TOP HYGIENE
votre centrale de producteurs

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 09.03.2006 revue le : 09.03.2006

Nom du produit: LV2

(suite de la page 3)

· **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
· **Classe IMDG:** -
· **Marine Pollutant:** Non

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
· **Classe ICAO/IATA:** -

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant

· **Phrases R:**
36 Irritant pour les yeux.

· **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
15 Conserver à l'écart de la chaleur.
22 Ne pas respirer les poussières.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
25 Éviter le contact avec les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 09.03.2006 revue le : 09.03.2006

Nom du produit: LV2

(suite de la page 4)

47 Conserver à une température ne dépassant pas 40°C.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**
22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.
41 Risque de lésions oculaires graves.
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité:** Service R&D
· **Contact:** Mme Murielle Moneron
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F